

DECISION N° 145-2022

Portant validation des offres du marché de travaux d'urgence au niveau du transept et du chœur de la basilique ND de la Couture

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la mise en concurrence préalablement effectuée,
Vu le rapport d'analyse des offres

Considérant la mise en concurrence effectuée,
Considérant que les offres des sociétés TERH et UTB sont économiquement les plus avantageuses
Considérant ainsi qu'il convient d'attribuer le marché à ses entreprises

DECIDE :

D'attribuer le marché de travaux d'urgence au niveau du transept et du chœur de la basilique ND de la Couture comme suit :

Lot	Entreprise	Montant
N°1 – maçonnerie / pierre de taille	TERH	51 939,00 € HT
N°2 - couverture	UTB	73 710,00 € HT

D'autoriser le paiement par phase comme présenté dans les documents du marché